

FNB indiciel américain à dividende élevé (couvert en \$ CA) Vanguard

12 janvier 2026

VUDH

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB indiciel américain à dividende élevé (couvert en \$ CA) Vanguard. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements Vanguard Canada Inc. au 1 877 410-7275 ou à l'adresse info-canada@vanguard.com ou visitez le www.vanguard.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB	12 janvier 2026
Valeur totale au 30 novembre 2025	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.
Ratio des frais de gestion (RFG)	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.
Gestionnaire du fonds	Placements Vanguard Canada Inc.
Gestionnaire de portefeuille	Placements Vanguard Canada Inc.
Sous-conseiller	Vanguard Global Advisers, LLC
Distributions	Trimestrielles, devraient être versées dans les dix jours de la fin de chaque trimestre

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 novembre 2025)

Symbole boursier	VUDH
Bourse	TSX
Monnaie	\$ CA
Volume quotidien moyen	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.
Nombre de jours de négociation	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 novembre 2025)

Cours du marché	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.
Valeur liquidative	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.
Écart acheteur-vendeur moyen	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB indiciel américain à dividende élevé (couvert en \$ CA) Vanguard cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres américains qui mesure le rendement du placement dans des actions ordinaires de sociétés américaines qui se distinguent par des rendements en dividendes supérieurs à la moyenne. Actuellement, ce FNB cherche à reproduire l'indice FTSE High Dividend Yield (couvert en \$ CA) (ou tout indice qui le remplace). Il investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de sociétés américaines et utilise des dérivés afin de chercher à couvrir en dollars canadiens l'exposition au dollar américain des titres compris dans l'indice FTSE High Dividend Yield.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB, au 30 novembre 2025. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 novembre 2025)

Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Répartition des placements (au 30 novembre 2025)

Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Vanguard estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**. Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, la notation du risque n'est qu'une estimation de Vanguard. Généralement, la notation est basée sur l'évolution des rendements du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, les rendements étant calculés en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible car le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section vous indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur une période de trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Négociation des parts du FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif, mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu et la possibilité d'une croissance du capital à long terme;
- désirent investir dans des titres de capitaux propres américains donnant droit à des dividendes élevés;
- désirent couvrir en dollars canadiens leur exposition aux devises;
- peuvent tolérer les fluctuations du marché boursier.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur vous parce qu'ils diminuent le rendement du FNB. Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des charges opérationnelles et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série représentent 0,28 % de la valeur de la série. Comme il s'agit d'une nouvelle FNB, ses charges opérationnelles et ses frais d'opérations n'ont pas encore été déterminés.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Pour plus d'information :

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Placements Vanguard Canada Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Placements Vanguard Canada Inc.

Bay Adelaide Centre

22, rue Adelaide Ouest

Bureau 2500

Toronto (Ontario) M5H 4E3

Numéro sans frais : 1 877 410-7275

Courriel : info-canada@vanguard.com

Site Web : vanguard.ca

Déni de responsabilité du fournisseur d'indices

Les sociétés du London Stock Exchange Group comprennent FTSE International Limited (« FTSE »), Frank Russell Company (« Russell »), MTS Next Limited (« MTS ») et FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTSE TMX »). Tous droits réservés. « FTSE^{MD} », « Russell^{MD} », « MTS^{MD} », « FTSE TMX^{MD} » et « FTSE Russell » et les autres marques de service et marques de commerce afférentes aux indices de FTSE ou de Russell sont des marques de commerce des sociétés du London Stock Exchange Group et sont utilisées par FTSE, MTS, FTSE TMX et Russell aux termes d'une licence. Tous les renseignements sont fournis à titre indicatif seulement. De grands efforts sont déployés pour garantir que tous les renseignements présentés dans la présente publication sont fiables, mais les sociétés du London Stock Exchange Group, ou leurs concédants de licence, n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur ou de perte découlant de l'utilisation de la présente publication. Les sociétés du London Stock Exchange Group et l'un de leurs concédants de licence ne donnent aucune garantie et ne font aucune déclaration, prétention ou prédiction, expresse ou implicite, quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice FTSE High Dividend Yield (couvert en \$ CA) ou au caractère approprié des indices à toute fin que ce soit. Les sociétés du London Stock Exchange Group ne prodiguent pas de conseil en investissement et aucune partie du présent document ne doit être considérée comme un conseil financier ou d'investissement. Les sociétés du London Stock Exchange Group ne font aucune déclaration quant à la pertinence d'un investissement dans un quelconque actif. Aucune décision d'investir dans un quelconque actif ne devrait être basée sur les renseignements contenus dans le présent document. Il est impossible d'investir directement dans des indices. L'inclusion d'un actif dans un indice ne constitue pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de cet actif. Les renseignements généraux contenus dans la présente publication ne doivent en aucun cas être à la base d'une quelconque action sans qu'un conseil ait été demandé au préalable auprès d'un professionnel agréé, que ce soit en matière de droit, de fiscalité ou d'investissement. Ces renseignements ne peuvent pas, en intégralité ou partiellement, être reproduits, conservés dans un système de recherche ou transmis sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autre) sans approbation écrite préalable des sociétés du London Stock Exchange Group. La diffusion des valeurs indiciaires des sociétés du London Stock Exchange Group et l'utilisation de leurs indices afin de créer des produits financiers nécessitent l'obtention d'une licence auprès de FTSE, de FTSE TMX, de MTS et/ou de Russell et/ou de leurs concédants de licence.

La nomenclature Industry Classification Benchmark (« ICB ») est la propriété de FTSE. FTSE n'engage aucunement sa responsabilité envers quiconque pour toute perte ou tout dommage découlant de toute erreur ou omission dans l'ICB.